



Compte bancaire de ma mere suite a une demande de ma nice

Par **moisy**, le **30/04/2012** à **00:04**

Bonjour,
ma mere doit rentrer dans une maison medicalise car elle ne peut rester toute seule.J'ai fait une demande d'aide sociale et je viens d'apprendre que ma belle soeur(femme de mon frere decede depuis 3 ans)va devoir participer.Maintenant qu'elle a appris cele ma niece demande a avoir un droit de regard sur le compte bancaire de ma mere or depuis plusieurs c' est moi qui m'occupe de ses comptes car elle ne voit plus clair.Je voudrais savoir si je suis obliger de lui montrer ou pas.Merci pour la reponse

Par **cocotte1003**, le **30/04/2012** à **06:19**

Bonjour, non elle n'est pas héritière réservataire. Par contresi vous avez des freres ou soeurs, il vaudrait mieux que votre maman soit sous tutelle, cordialement